

COMMUNE  
MUNICIPALE DE  
SAUGE



## TARIFS D'UTILISATION DES SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Vu le règlement d'utilisation des salles du 3 décembre 2020, le conseil municipal édicte les tarifs suivants :

### Art. 1 Tarifs de location

	Sociétés locales <b>TARIF A</b>	Personnes morales ou physiques domiciliées dans la commune <b>TARIF B</b>	Personnes morales ou physiques non domiciliées dans la commune <b>TARIF C</b>
<p>Pour une utilisation régulière de la halle de gym, y.c. douches et vestiaires</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prix semestriel pour 2 h/sem.</li><li>• Prix annuel pour 2 h/sem.</li></ul>	<p>CHF 250.00 CHF 360.00</p>	<p>CHF 250.00 CHF 360.00</p>	<p>CHF 450.00 CHF 720.00</p>
<p>Pour une utilisation régulière de la salle du centre avec le hall d'entrée</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prix semestriel pour 2 h/sem.</li><li>• Prix annuel pour 2 h/sem.</li></ul>	<p>CHF 80.00 CHF 120.00</p>	<p>CHF 250.00 CHF 450.00</p>	<p>CHF 500.00 CHF 900.00</p>

Pour une journée (8h à 24h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Frinwillier</li> <li>• A Plagne</li> </ul>	CHF 100.00 CHF 100.00	CHF 100.00 CHF 200.00	CHF 170.00 CHF 350.00
Pour un week-end (ve 17h à di 12h) <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Frinwillier</li> <li>• A Plagne</li> </ul>	CHF 360.00 CHF 200.00	CHF360.00 CHF 300.00	CHF 540.00 CHF 400.00
Supplément pour la cuisine et la vaisselle		CHF 50.00	CHF 50.00
Supplément pour la sono		CHF 40.00	CHF 40.00
Supplément pour le beamer et l'écran		CHF 50.00	CHF 50.00
Autres salles dans la commune (par jour)	CHF 25.00	CHF 50.00	CHF 100.00
Dortoirs (protection civile) à Frinwillier, y.c. douches et vestiaires			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix par nuit et par personne</li> </ul>		CHF 10.00	CHF 10.00
Forfait annuel pour les douches de la PCI à Plagne	CHF 300.00		
Frais d'annulation		CHF 50.00	CHF 50.00
Frais de nettoyage pour une manifestation		CHF 60.00	CHF 60.00

\*= ancien collège de Vauffelin, galerie du centre communal de Frinwillier, salle du conseil municipal de Plagne

## Article 2 Cautions

Une caution de CHF 50.00 sera prélevée pour la remise d'une clé/badge de même qu'une garantie de CHF 200.00 pour d'éventuels travaux de nettoyage supplémentaires.

## Article 3 Cas spéciaux

Les sociétés locales ont droit à un jour gratuit par année pour la tenue de leurs assemblées et les entités publiques telles que les communes bourgeoises ou syndicats à deux journées.

### **Entrée en vigueur**

Le présent tarif des émoluments entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en même temps que le règlement d'utilisation des salles et équipements communaux.

### **Adoption**

Le présent tarif a été adopté par le conseil communal de la Commune municipale de Sauge lors de sa séance du 14 décembre 2020.

**Au nom du Conseil municipal de Sauge**

Le Président :



Pierre-Alain Grosjean

La secrétaire :



Anne Grosjean

## **Certificat de dépôt public**

La secrétaire municipale certifie que la présente ordonnance a été déposée publiquement au secrétariat municipal du 18 décembre 2020 au 18 janvier 2021 pour que chacun puisse en prendre connaissance. Le dépôt public a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary no. 47, assorti de l'indication des voies de droit.

Recours : **aucun**

Plagne, le 22 janvier 2021

La secrétaire municipale :

